

PROCES - VERBAL

CONSEIL PORTUAIRE DU PORT ST PIERRE

Séance du 23 FEVRIER 2022 à 10h00

Espace Nautique du Port d'Hyères



VILLE D'HYÈRES
LES PALMIERS

FICHE DE PRESENCE

Etaient présents :

Monsieur BRUNEL, Adjoint aux Ports - Iles – Plages
Monsieur L'HENAFF, Directeur des Ports d'Hyères
Madame SELLAOUI, Directrice Adjointe des ports
Monsieur BELLAGUET, Représentant des Usagers du port
Monsieur LAZAYGUES, Représentant des Usagers du port
Monsieur GASTALDI, Représentant des Usagers du port
Monsieur INFANTE, Représentant des constructions et Réparations nautiques
Monsieur FOUQUET, Représentant des Services nautiques
Monsieur ROUX, représentant du conseil Départemental

Etaient invités :

Monsieur BERNARDI, Conseiller Municipal Délégué aux ports, plages et Iles.
Monsieur WERBER, Directeur Général Adjoint
Monsieur MASSUCO, Conseiller Municipal- représentant du groupe « L'essentiel pour Hyères »
Madame COLL, Représentante de la Fédération Varoise des Activités, nautiques –Environnement
Monsieur GRIMARD, Service des ports
Madame CADIOU, Service des ports
Madame HOET, Service des ports
Monsieur EYRAUD, Service des ports

Etaient excusés :

Monsieur SALSOU Représentant de la CCI du Var
Monsieur FABEL, Représentant des Associations Sportives et Touristiques
Monsieur MAZZELLA, Représentant de la Fédération Régionale des activités Nautiques, Pêche, Plaisance.
Monsieur LAUSSEL, Représentant des Transports Maritimes et Terrestres du Littoral Varois.

Envoi des Convocations par mail le 2 Février 2022

Envoi des documents par mail le 11 Février 2022

ORDRE DU JOUR

1. Validation du compte-rendu de la séance précédente.
2. Projet de Délibération : Rapport d'Orientation Budgétaire.
3. Plan de réception et de traitement des déchets- Modificatif.
4. Projet de Délibération : Modification des statuts de la régie à autonomie Financière du Port ST PIERRE.
5. Projet de Délibération : Désignation des membres du Conseil d'Exploitation de la Régie à autonomie Financière du Port ST PIERRE- Modificatif.
6. Projet de Délibération : Régies à autonomie financière des Ports d'Hyères- Recrutement d'agents en contrat de droit privé à durée déterminée.
7. SERVICE ACHATS: Projet de Délibération : - Acquisition et maintenance de l'ensemble du parc de photocopieurs de la Ville d'Hyères, services municipaux, établissements scolaires, service des Ports – Marché mixte - Mise en appel d'offres ouvert.
8. INFRASTRUCTURES ET SYSTEMES NUMERIQUES: Projet de Délibération - Extension, déploiement et maintenance des installations THD, vidéoprotection et périphériques urbains connectés de la Commune d'Hyères – Accord-cadre à bons de commande - Mise en appel d'offres ouvert

QUESTIONS DIVERSES :

- Point sur la station d'avitaillement du port St Pierre

M. BRUNEL ouvre la séance à 10h08.

M. BRUNEL procède à l'appel. Le quorum étant atteint, l'ordre du jour peut être abordé.

QUESTION 1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL PORTUAIRE DU 15 DECEMBRE 2021.

M. BRUNEL propose l'approbation du Procès-verbal du Conseil Portuaire du 15 DECEMBRE 2021.

Aucune remarque n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 2 – PROJET DE DELIBERATION : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

M. BRUNEL indique que le rapport d'orientation budgétaire (ROB) permet de discuter des orientations budgétaires qui préfigureront les priorités déclinées dans le projet de budget primitif et d'être informé sur l'évolution de la situation financière de la collectivité. Le ROB doit comprendre des informations sur l'analyse rétrospective, prospective, sur les principaux investissements et sur le niveau de la dette et son évolution.

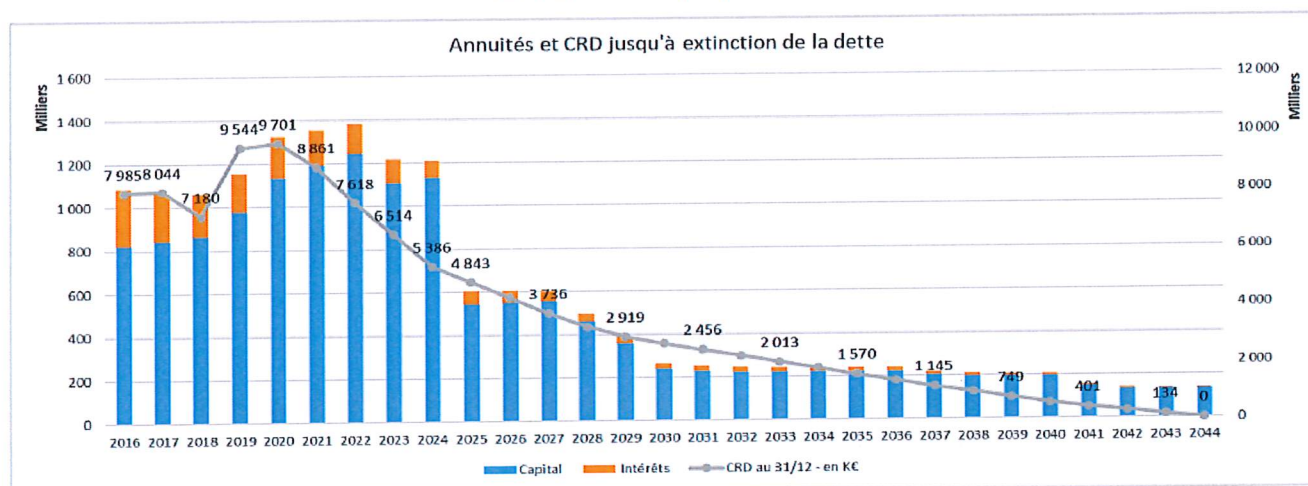
La parole est passée à M. L'HENAFF et Mme CADIOU qui commentent la projection du ROB (document projeté mis en annexe).

M. L'HENAFF indique que ce Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) sert de base au Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) qui est un exercice réglementaire imposé par le code général des collectivités territoriales. Il préfigure l'examen du budget primitif qui aura lieu au mois de Mars.

M. L'HENAFF précise que des grandes lignes de travail ont été indiquées dans ce document. Elles seront présentées dans le courant de l'année et permettront l'élaboration d'un PPI – Plan Pluriannuel d'Investissement- à 5 ans, donnant une plus grande lisibilité sur l'organisation et le devenir du Port St Pierre.

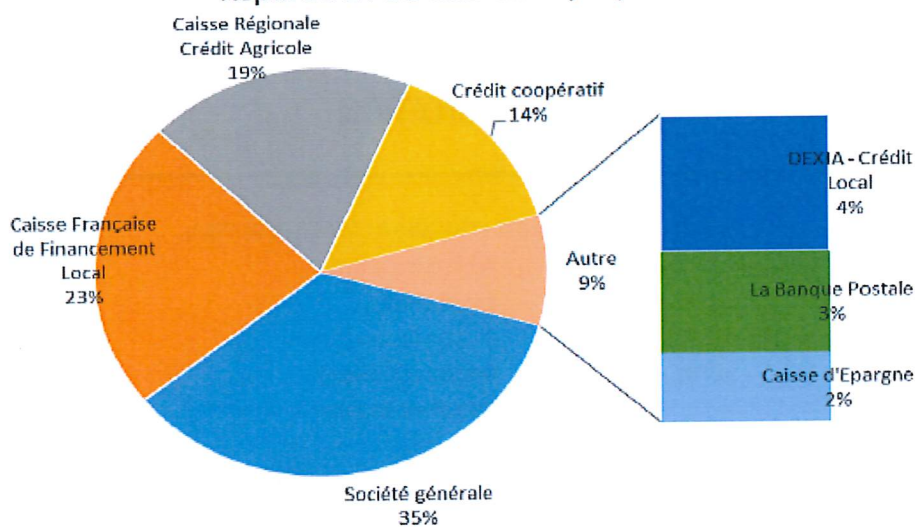
Dans un premier temps, les données de la dette sont affichées. M. L'HENAFF précise que ces données sont très importantes, car elles permettent de vérifier la capacité d'autofinancement du port.

LA DETTE AU 31/12/2021



M. L'HENAFF met en exergue l'année 2025, pallier dans l'évolution de la dette, correspondant à l'extinction de certains prêts permettant ainsi de dégager de la capacité d'emprunt pour de nouveaux investissements.

Répartition du CRD au 31/12/2021



1 nouvel emprunt souscrit en 2021 pour le financement de l'élévateur à bateaux et de la station carburants sur pontons flottants 350 000 € - sur 15 ans au taux de 0,67%
Taux moyen : 1,66 %
15 contrats dont 12 à taux fixe soit 89% du CRD
Capacité de désendettement (année) : 3,83

Mme CADIOU précise que la capacité de désendettement est un ratio indiquant la durée (en année) de remboursement de la dette du port en cas d'arrêt des investissements, ici 3.83. Le seuil d'alerte est à 10 années, 12 années étant un seuil considéré comme critique.

Le Port ST PIERRE présente donc une dette bien maîtrisée.

M. L'HENAFF présente ensuite les orientations pour 2022 qui visent à assurer la continuité des infrastructures et à limiter le dragage :

En section d'exploitation :

- Maintien de la stabilité des tarifs, stratégie politique mise en place depuis plusieurs années.
- Aucune exonération
- Inscription de l'opération de dragage du bassin N°3 qui sera affecté sur 2 exercices au travers d'une APCP

En section d'Investissement :

- Amélioration de l'accueil portuaire avec la modernisation des infrastructures
- Amélioration de la sécurité portuaire
- Amélioration du plan d'eau et de l'environnement
- Modernisation des services

M. L'HENAFF précise que ces différents thèmes de la section d'investissement feront partie intégrante du PPI qui sera certainement complété par une section « Environnement ».

Mme CADIOU détaille les recettes et les dépenses d'exploitation.

RECETTES ET DEPENSES D'EXPLOITATION

CHAPITRE 70 - VENTE DE PRODUITS, SERVICES	9,1 M€
dont	
Vente de carburant	2,5 M€
Droits de quai	5,1 M€
Zones d'activité	825 K€
Terrasses, étalages, marchés	377 K€
CHAPITRE 75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	415 K€
dont	
CCN	291 K€

CHAPITRE 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	4,8 M€
dont	
Achat de carburant	2,1 M€
Impôts et taxes	795 K€
Dragage bassin n°3	400 K€
Nettoisement du port	352 K€
Animations du port	50 K€
CHAPITRE 012 - CHARGES DE PERSONNEL	2,6 M€
dont	
Refacturation frais de gestion	485 K€
CHAPITRE 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	160 K€
dont	
Restitution du trop-perçu sur loyers CCN	132 K€
CHAPITRE 68 - PROVISIONS	385 K€
dont	
Contentieux risque indemnitaire	93 K€
Créances douteuses	69 K€
Gros travaux - réhaussement de quais	223 K€
CHAPITRE 69 - IMPOTS SUR LES BENEFICES	307 K€

Mme CADIOU précise qu'il y aura certainement de l'impôt sur les bénéfices à payer en raison de la bonne année 2021 réalisée.

M. LAZAYGUES souhaite savoir s'il est possible de diminuer ce résultat. Mme CADIOU indique que ce résultat est acté. Il aurait fallu agir avant la fin de l'année 2021. M. L'HENAFF précise qu'un travail avec Mme CADIOU est mené sur l'organisation interne pour estimer ce montant dès le mois de septembre. Cela permettrait ainsi de réaliser des dépenses d'exploitation supplémentaires en fin d'année qui réduirait par conséquent l'impôt sur les bénéfices.

M.INFANTE explique que cette problématique a déjà été étudiée avec M. MOUSAIN, l'expert-comptable du port. Il juge que cette somme à verser aurait pu être évitée.

M.INFANTE souhaite avoir des détails sur le contentieux « risque indemnitaire ». Mme CADIOU explique qu'il s'agissait d'une délibération présentée en 2021 (Délibération N°1 du Conseil municipal du 28 mai 2021) relative à un contentieux sur des contrats de droit privé. M.WERBER précise qu'il s'agit d'un contentieux social et indique, en réponse à M.INFANTE, que ce risque est faible. Il est toutefois obligatoire de le provisionner.

M.LAZAYGUES souhaite savoir s'il serait possible de diminuer le montant des redevances d'amarrage de cette année pour réduire le CA de 2021. M. L'HENAFF précise l'impossibilité de le faire en rappelant qu'il s'agit de 2 exercices comptables différents. Il complète en précisant que maintenir les tarifs, comme il est souhaité par M. Le Maire, est déjà courageux dans une période d'inflation dense. M. L'HENAFF juge qu'une baisse des tarifs serait téméraire. M. BRUNEL rappelle l'augmentation pharamineuse du coût de l'énergie.

M.INFANTE revient sur l'imposition et se demande si une révision du montant des provisions serait possible. Il indique qu'il existe un délai pour revenir sur leur montant en début d'année suivante. Mme CADIOU en convient, mais rappelle qu'en comptabilité publique les provisions sont soumises à délibération présentée en Conseil municipal.

M.INFANTE rappelle le cas de la station d'avitaillement qui s'était vue, dans le passé, attribuer par décision de justice une indemnité importante qui aurait pu être rattachée à l'exercice échu par délibération modificative. Il s'interroge sur de telles modalités dans le cas présent et justifie la recherche de solution par le gain financier éventuel.

M. BRUNEL et M. L'HENAFF indiquent que M. MOUSAIN sera interrogé. Mme CADIOU demeure sceptique et propose de lui soumettre une autre possibilité avec la bascule des trop-perçus des loyers du CCN sur la gestion 2021 au titre d'évènement juridique exceptionnel.

M.LAZAYGUES souhaite obtenir les documents projetés. M. L'HENAFF indique qu'ils seront joints au compte-rendu.

M.L'HENAFF présente les équipements prévus au budget 2022.

EQUIPEMENT POUR 2022

Thème	Equipement	Montant prévisionnel
Amélioration de l'accueil portuaire : modernisation des infrastructures		405 700
	Etude des fonctionnalités portuaires et déplacement de la ZA	50 000
	Etude d'éclairage	2 000
	Changement du portail de la darse	22 000
	Remorque hydraulique	20 000
	Réhabilitation des bureaux d'accueil de la ZA	10 200
	Réhabilitation des bureaux d'accueil du port à sec	3 000
	Etude paysagère du quai d'accueil	5 000
	AMO réhausse de quai de la jetée Est	3 000
	Etude paysagère du quai d'honneur	3 000
	Aménagement d'une file d'attente (TLV), suppression des pneux de protection et mise en place de défenses longitudinales, requalification des bollards	100 000
	Acquisition de 2 bateaux de servitude	110 000
	Mise en place d'arceaux d'accrochage vélos PH1 et PH3	10 000
	Réalisation d'un arrêt minute devant la capitainerie principale	20 000
	Sanitaires PH3 - Installation d'un chauffe-eau solaire	7 500
	Sanitaires public PH1 - modernisation des toilettes publiques	40 000
Amélioration de la sécurité portuaire		27 400
	Installation d'une caméra sur la station flottante carburant	2 000
	Mise en place de protection cathodiques sur les infrastructures métalliques	10 000
	Mise en place d'échelles de sécurité	2 000
	Création d'une salle serveur informatique dédiée	13 400
Amélioration du plan d'eau et de l'environnement		419 790
	Remplacement des mouillages selon schéma directeur	328 790
	Acquisition de conteneurs et abris conteneurs	42 000
	Installation de bornes eau/électricité	16 000
	Réalisation d'un caniveaux autour de la mini-dechetterie	33 000
Modernisation des services		42 306
	Acquisition d'outillage	13 500
	Matériel informatique / communication	15 806
	Remplacement des photocopieurs	13 000
Autres		19 303
	Autres	9 303
	Insertions appels d'offres	10 000
TOTAL GENERAL		914 499

M. BELLAGUET, à l'évocation de défenses longitudinales, se demande s'il serait possible de refaire la darse de la zone d'activités. M.L'HENAFF indique avoir rendez-vous avec l'entreprise dans les jours suivants puisque ces travaux sont prévus dans les travaux de fin d'exécution du budget 2021.

M.BELLAGUET rappelle avoir été très surpris, à l'issue de ses travaux de carénage l'année passée, de devoir payer la facture immédiatement et non à réception de la facture. Il souhaiterait que les abonnés soit mieux considérés et juge cavalier cette demande. M. L'HENAFF en convient et annonce travailler à une harmonisation des logiciels utilisés par les différents services afin d'être en capacité de reconnaître un abonné quel que soit le service du port qu'il sollicite.

Pour terminer, M. L'HENAFF présente le tableau de synthèse et remercie Mme CADIOU pour le remarquable travail effectué. M. BRUNEL s'associe à ces félicitations.

TABLEAU DE SYNTHESE DU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2022

SECTION D'EXPLOITATION					
	Crédits 2021 : BP + DM	Projet 2022	Crédits 2021 : BP + DM	Projet 2022	
TOTAL DES DEPENSES	9 655 326	10 551 612	TOTAL DES RECETTES	9 655 326	10 551 612
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 180 299	4 776 917	002 - RESULTAT REPORTE	227 185	958 466
012 - CHARGES DE PERSONNEL	2 559 720	2 586 101	013 - ATTENUATION DE CHARGES	108 477	12 000
014 - ATTENUATION DE PRODUITS		6 500	70 - PRODUIT DU DOMAINE ET DES SERVICES	8 536 772	9 125 145
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES	40 764	20 010	75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	419 585	415 058
66 - CHARGES FINANCIERES	155 589	136 380	77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	45 500	0
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	76 677	159 550	78 - REPRISE SUR PROVISIONS	300 000	15 943
68 - PROVISIONS	373 111	385 267			
69 - IMPOT SUR LES BENEFICES	75 000	307 000			
AUTOFINANCEMENT	2 200 166	2 173 887			
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	1 681 136	1 788 000	042 - OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	17 807	25 000
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	519 030	385 887			
SECTION D'INVESTISSEMENT					
TOTAL DES DEPENSES	5 187 535	3 875 656	TOTAL DES RECETTES	5 187 535	3 875 656
040 - OPERATIONS D'ORDRE SE SECTION A SECTION	17 807	25 000	AUTOFINANCEMENT	2 200 166	2 173 887
			042 - OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	1 681 136	1 788 000
			023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	519 030	385 887
001 - RESULTAT ANTERIEUR REPORTE			001 - RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	1 090 908	1 371 545
16 - REMBOURSEMENT EN CAPITAL	1 665 950	1 247 241	1064 - AFFECTATION DU RESULTAT		5 000
165 - CAUTIONS	6 000	6 000	1068 - AFFECTATION DU RESULTAT	291 731	0
EQUIPEMENT	1 760 640	914 550	16 - EMPRUNTS NOUVEAUX	352 744	0
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	59 000	73 250	165 - CAUTIONS	6 000	6 000
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 351 690	841 300	13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	82 821	0
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	349 950	0	27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3 916	3 916
RESTES A REALISER	1 607 999	1 620 201	23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	804 750	
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	129 139	62 664	RESTES A REALISER	225 361	252 644
			041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	129 139	62 664

Plus aucune remarque n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 3 – PLAN DE RECEPTION ET DE TRAITEMENT DES DECHETS- MODIFICATIF

M. BRUNEL explique que le plan de réception et de traitement des déchets d'exploitation des navires est le document de référence permettant à l'ensemble des usagers des ports de connaître les dispositions prises par les ports en matière de collecte des déchets, les services disponibles et leurs conditions d'utilisation.

Il passe la parole à Mme SELLAOUI qui rappelle que ce plan a été présenté en Novembre 2020 avec une validité triennale, soit jusqu'en 2023.

Mme SELLAOUI précise toutefois, qu'en raison de la reprise en gestion du Port du Niel par la Commune, et la nécessité de prendre en compte les installations de collecte nouvellement mises en place au Port St Pierre, il convient d'actualiser le plan de réception des déchets.

Aucune autre observation n'étant faite, M.BRUNEL passe aux voix.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 4 – PROJET DE DELIBERATION : MODIFICATION DES STATUTS DE LA REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE DU PORT SAINT PIERRE :

M. BRUNEL indique que le fonctionnement des réunions du Conseil d'Exploitation a fait apparaître la nécessité de désigner des membres supplémentaires pour permettre une plus grande représentativité des différents acteurs du domaine portuaire sur le territoire communal, dont notamment le secteur économique.

M.BRUNEL explique qu'il a été fait droit à l'Association Hyéroise des Professionnels du Nautisme qui souhaitait être représenté à ces différents conseils.

Il convient par conséquent:

- De porter à dix le nombre de représentants du Conseil Municipal au lieu des neuf membres actuels, ainsi qu'à dix membres suppléants au lieu des neuf actuels ;
- De porter à huit le nombre de personnes qualifiées dans les domaines économiques, touristiques ou nautiques au lieu des sept actuelles, ainsi qu'à huit suppléants au lieu des sept actuels.

Aucune observation n'étant faite sur ce sujet, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 5 – PROJET DE DELIBERATION : DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE DU PORT SAINT PIERRE-MODIFICATIF.

M. BRUNEL indique que ce projet de délibération fait suite au précédent validant la modification des statuts de la régie du port SAINT PIERRE.

Il est donc proposé de procéder aux désignations modificatives et supplémentaires suivantes :

REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL :

Désignation modificative :

Titulaire : Mme Véronique BERNARDINI, 2ème adjointe

En remplacement de Mme Sophie MANA, 6ème adjointe

Désignations supplémentaires :

Titulaire : Mme Valérie BATTISTI, 8ème adjointe

Suppléant : Mme Emilie PAPALEO, Conseillère municipale déléguée

PERSONNES QUALIFIEES DANS LES DOMAINES ECONOMIQUES, TOURISTIQUES OU NAUTIQUES :

Désignation supplémentaire :

Monsieur le Président de l'Association Hyéroise des professionnels du nautisme (AHPN), ou son représentant

M. BRUNEL précise qu'à l'issue du Conseil municipal, le président de l'AHPN désignera le membre titulaire et son suppléant qui siégeront au Conseil d'Exploitation.

Aucune remarque n'étant plus faite, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 6 – PROJET DE DELIBERATION : REGIES A AUTONOMIE FINANCIERE DES PORTS D'HYERES- RECRUTEMENT D'AGENTS EN CONTRAT DE DROIT PRIVE A DUREE DETERMINEE.

M. BRUNEL explique qu'afin de permettre la continuité et le bon fonctionnement des services, le port peut être amené à recruter du personnel pour répondre à des besoins occasionnels ou saisonniers. Au regard de la nature de l'activité de la régie, qui présente un caractère industriel et commercial, tout recrutement s'effectue sous la forme de contrat de travail de droit privé régi par le Code du Travail.

M.BRUNEL propose d'autoriser Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, à procéder, en tant que de besoin, au recrutement d'agents en contrat de droit privé à durée déterminée.

Aucune remarque n'étant plus faite, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 7 – SERVICE ACHATS- PROJET DE DELIBERATION : ACQUISITION ET MAINTENANCE DE L'ENSEMBLE DU PARC DE PHOTOCOPIEURS DE LA VILLE D'HYERES, SERVICES MUNICIPAUX, ETABLISSEMENTS SCOLAIRES, SERVICE DES PORTS- MARCHE MIXTE-MISE EN APPEL D'OFFRES OUVERT.

M. BRUNEL rappelle que le marché relatif à l'acquisition et maintenance de l'ensemble du parc de photocopieurs de la ville est arrivé à son terme depuis le 5 mars 2020.

Il convient donc de lancer dès à présent une procédure d'appel d'offres ouvert pour attribuer le nouveau marché d'acquisition et maintenance de l'ensemble du parc de photocopieurs de la Ville, des services municipaux, des établissements scolaires, et du Service des Ports .

Cette nouvelle procédure comprend donc deux lots séparés affectés des montants annuels suivants :

Lot n° 1 : Acquisition et maintenance de copieurs neufs et maintenance du parc actuel

- Minimum : 90 000 € TTC

- Maximum : 170 000 € TTC

Lot n° 2 : Acquisition et maintenance de copieurs reconditionnés

- Minimum : 15 000 € TTC

- Maximum : 60 000 € TTC

Chaque marché sera conclu à compter de sa date de notification et jusqu'à la fin des prestations.

M.BRUNEL précise qu'il s'agit d'un marché ville à bons de commande.

Mme SELLAOUI précise qu'en amont du montage de ce marché, l'ensemble des besoins des services ont été recensés par le service achats de la ville.

Aucune remarque n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 8 – INFRASTRUCTURES ET SYSTEMES NUMERIQUES- PROJET DE DELIBERATION : EXTENSION, DEPLOIEMENT ET MAINTENANCE DES INSTALLATIONS THD, VIDEOPROTECTION ET PERIPHERIQUES URBAINS CONNECTES DE LA COMMUNE D'HYERES- ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE- MISE EN APPEL D'OFFRES OUVERT

M. BRUNEL rappelle que les lots relatifs à la partie fourniture concernant l'extension, le déploiement et la maintenance des installations de vidéo protection urbaine de la commune sont arrivés à échéance le 31 décembre 2021.

M.BRUNEL précise qu'il convient de lancer une nouvelle procédure sous forme d'un accord-cadre à bons de commande.

Il sera affecté des montants annuels suivants :

- Montant minimum annuel : 40 000 € TTC
- Montant maximum annuel : 500 000 € TTC

Aucun commentaire n'étant fait, M.BRUNEL passe aux voix.

VOTE : POUR : UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé, M.BRUNEL propose de passer aux questions diverses.

QUESTIONS DIVERSES :

1er point : STATION D'AVITAILLEMENT DU PORT ST PIERRE:

M.BRUNEL donne la parole à M. L'HENAFF qui fait un point rapide sur le bon avancement de ce chantier.

M. L'HENAFF précise que la 1^{ère} partie du chantier est terminée.

Le chantier entre dans la phase d'élévation des murs et la boutique sera livrée la semaine prochaine. La livraison du chantier est prévue début avril ce qui permet d'indiquer que la station d'avitaillement sera opérationnelle courant avril.

2^{ème} point : BILAN DU CCN :

M. BELLAGUET souhaite avant tout remercier M. L'HENAFF et Mme CADIOU pour l'exposé organisé sur l'explication du Rapport d'Orientation Budgétaire. M.BELLAGUET se dit satisfait d'avoir enfin compris ce type de document comptable.

Il s'étonne cependant que Mme CADIOU ne soit pas en possession du bilan des travaux du CCN et s'en enquiert auprès de M. ROUX. Cette absence d'information sur un des plus gros projets sur le port lui semble incompréhensible.

M.INFANTE indique que les opérations de réception du chantier viennent d'avoir lieu.

Avec l'accord de M.ROUX, M.L'HENAFF répond et précise avoir en sa possession les éléments chiffrés et détaillés mais peut-être pas autant que ce que M. BELLAGUET souhaiterait. M. L'HENAFF indique que ces éléments n'ont pas été présentés en Conseil Portuaire qui n'est pas le lieu pour débattre de ce sujet, mais invite M. BELLAGUET à le rencontrer pour lui présenter s'il le souhaite. M. L'HENAFF rappelle également que ce dossier est suivi par les services techniques de la ville et non par les services portuaires qui ont néanmoins les données chiffrées globales.

M.ROUX se dit « choqué » des propos tenus par M. BELLAGUET. Il tient à rappeler que tout est fait en toute transparence.

M.LAZAYGUES se joint à M. BELLAGUET pour exprimer son mécontentement de ne pas obtenir les chiffres des travaux du CCN. M. L'HENAFF indique qu'une réunion de présentation de ces données pourrait être organisée dès que les éléments de l'opération de réception de chantier seront communiqués.

Les questions diverses étant terminées, M. BRUNEL clôt la séance de ce conseil Portuaire du Port d'Hyères Saint Pierre à 10h53.

Pour le Maire de La Ville d'Hyères

L'Adjoint aux Ports, Plages et Iles



M. Jean-Luc BRUNEL





Rapport D'Orientation Budgétaire 2022

Port Saint Pierre

SOMMAIRE

Préambule	page 3
1. Contexte – Assurer la continuité en projetant l'avenir	page 4
1.1 Rétrospective 2017 – 2021	page 5
1.2 Evolution des épargnes	page 5
1.3 Politique des ressources humaines	page 6
1.4 Une dette maîtrisée	page 8
2. Les orientations budgétaires	page 9
2.1 Des recettes en augmentation	page 10
2.2 Des dépenses d'exploitation ajustées	page 12
2.3 Autofinancement	page 14
2.4 Les projets d'équipement pour un meilleur accueil	page 14
3. Annexes	page 17
Etat de l'autorisation de programme	
Tableau de synthèse du projet de budget primitif	

PREAMBULE

Cadre juridique

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est un exercice réglementaire imposé par l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales. Il doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif. Sans aucun caractère décisionnel, c'est une étape essentielle de la vie démocratique d'une ville.

Il permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigureront les priorités déclinées dans le projet de budget primitif et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Le rapport d'orientation budgétaire doit comprendre des informations sur l'analyse rétrospective, prospective, sur les principaux investissements et sur le niveau de la dette et son évolution.

Pour les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte, au titre de l'exercice en cours, ou, le cas échéant, du dernier exercice connu, les informations relatives à la masse salariale ainsi que la structure et l'évolution des effectifs, à l'évolution des dépenses de personnel comportant des éléments sur les composantes de la rémunération ainsi qu'à la durée effective du temps de travail.

Un exemplaire du rapport d'orientation budgétaire doit être adressé au représentant de l'Etat, à la Métropole et être publié.

Ce document est composé de deux parties : la première relative à l'exécution des budgets des années précédentes, socle pour l'élaboration des budgets à venir, et la seconde, destinée à vous exposer les choix qui ont conduit aux propositions budgétaires pour l'exercice 2022.

1. Contexte : Assurer la continuité en projetant l'avenir

La projection budgétaire est un exercice particulier dans le contexte difficile de l'enchaînement des restrictions liées aux conditions sanitaires et de l'imprévisibilité de l'action des usagers, clients portuaires et plaisanciers.

La fréquentation 2021 du port ainsi que les activités connexes ont permis de retrouver des niveaux de recettes équivalents aux années antérieures à la crise sanitaire et d'effacer la diminution des recettes de l'année 2020.

La projection annuelle budgétaire et la mise en place d'une Prospective Prévisionnelle d'Investissement (PPI) sont proposées malgré les difficultés générées par la volatilité de l'activité.

Un ajustement de ces projections sera probablement nécessaire dans le courant de l'année en fonction de la réalité de l'exécution budgétaire 2022.

Des lignes thématiques stratégiques sont proposées et sont déclinées en sous-parties détaillées ci-après cf .2.4 et alimenteront la PPI qui sera mise en place en 2022.

Les priorités d'investissement 2022 seront :

- L'amélioration de l'accueil Portuaire : Modernisation des infrastructures
- L'amélioration de la sécurité portuaire
- L'amélioration du plan d'eau et de l'environnement
- La modernisation des services

Les priorités d'exploitation 2022 seront :

- Le maintien de la stabilité des tarifs
- La proposition de supprimer le remboursement anticipé de l'emprunt affecté pour l'espace Nautique ville (pas de remboursement de pénalités) et pas d'inscription d'emprunt sur l'exercice 2022.
- Inscription des opérations de dragage en exploitation

C'est dans un contexte plus serein que les orientations budgétaires 2022 se définissent, faisant l'objet à la fois de prudence et de juste mesure pour mener à bien les missions portuaires et la réalisation des projets d'équipement attendus par les usagers.

1.1 Rétrospective 2017 - 2021

Les comptes administratifs depuis 2017 se présentent par chapitre de la manière suivante :

Chapitres	Comptes administratifs - En K€				
	2017	2018	2019	2020	Provisoire 2021
Atténuations de charges	96	60	31	19	102
Produit des services, du domaine & ventes	8 171	8 636	8 641	7 701	8 730
Subventions & participations	5				
Autres produits de gestion courante	333	381	314	307	415
Produits exceptionnels	859	91	26	9	28
Cessions d'actifs		1			48
Reprises sur provisions		845	600		305
Opérations d'ordre	11	11	11	31	18
s/total des recettes	9 475	10 026	9 624	8 066	9 645
Variation en %	14%	6%	-4%	-16%	20%
Résultat reporté	116	235	580	438	227
Total des recettes	9 592	10 261	10 204	8 504	9 872

Charges à caractère général	3 416	3 838	4 304	3 468	4 028
Charges de personnel	2 585	2 579	2 498	2 492	2 522
Autres charges de gestion courante	14	21	77	10	40
Charges financières	213	196	170	195	154
Charges exceptionnelles	103	73	79	89	75
Provisions	1 045	100	100	100	373
Impôts sur les bénéfices	105	240	419	189	74
Opérations d'ordre	1 241	1 347	1 449	1 441	1 647
Total des dépenses	8 721	8 393	9 096	7 985	8 914
Variation en %	10%	-4%	8%	-12%	12%

L'exercice 2021 s'est caractérisée par une augmentation des recettes courantes. Ainsi, les produits des services ont évolué de 6% entre 2017 et 2021.

Les recettes totales de l'exercice ont ainsi retrouvé le niveau de 2019 ce qui a permis de couvrir les charges qui ont, elles aussi, retrouvé le niveau d'une activité normale. Parmi ces charges, notons une augmentation sensible des dotations aux amortissements et aux provisions avec 2 M€ contre 1 M€ en 2019 (+30%).

1.2 Evolution des épargnes

L'épargne brute correspond au solde des opérations réelles de la section d'exploitation, y compris les intérêts de la dette et elle constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer à la fois le remboursement en capital de la dette [équilibre réel] et son équipement au travers de l'épargne nette. C'est un indicateur qui permet de mesurer la bonne santé financière de la section d'exploitation et de connaître la capacité à investir.

Ces dernières années, notre équipe a décidé d'agir modérément sur les tarifs. Les dernières augmentations de 1% sont intervenues en 2017 et 2018. Cette décision implique d'effectuer des choix de gestion permettant de garantir de bons niveaux d'épargnes comme le montre le tableau ci-dessous.

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Provisoire 2021
Recettes réelles d'exploitation (hors cessions)	9 464	10 014	9 613	8 036	9 580
Dépenses réelles d'exploitation	7 481	7 046	7 647	6 543	7 267
Epargne brute	1 983	2 968	1 966	1 492	2 313
Remb. En capital de la dette	842	863	976	1 135	1 197
Epargne nette	1 142	2 105	990	357	1 117
Taux d'épargne brute	20,95%	29,64%	20,46%	18,57%	24,15%
Capital restant dû au 31/12	8 044	7 180	9 544	9 701	8 861
Capacité de désendettement	4,06	2,42	4,85	6,50	3,83

Ainsi, entre 2017 et 2020, le taux d'épargne est relativement stable avec une moyenne de 20 %. L'année 2018 s'est remarquable avec un taux d'épargne à 30 %, **effet de la reprise d'une provision conséquente**.

En 2021, le taux se calcule à 24%, du fait de l'augmentation des recettes face à une maîtrise des charges.

Ces bons niveaux ont permis de recourir à l'emprunt de manière modérée et d'afficher une capacité de désendettement qui ne dépassait pas les 5 années jusqu'en 2019. En 2020, du fait de la baisse de l'épargne brute, ce ratio se calcule à 6,50, mais il est resté bien éloigné du seuil d'alerte des 12 années. En 2021, avec une hausse de l'épargne nette et une baisse du Capital Restant Dû, ce ratio redescend à 3,83.

Rappelons que la capacité de désendettement correspond à la vitesse en nombre d'années, à laquelle la collectivité rembourse l'intégralité de son stock de dette via le volume de son épargne brute. Il s'agit donc du rapport entre l'épargne brute (hors résultat reporté) et le Capital Restant Dû au 31 décembre de l'année.

1.3 La politique des ressources humaines

Le personnel affecté à la gestion des ports est composé d'agents permanents et de saisonniers.

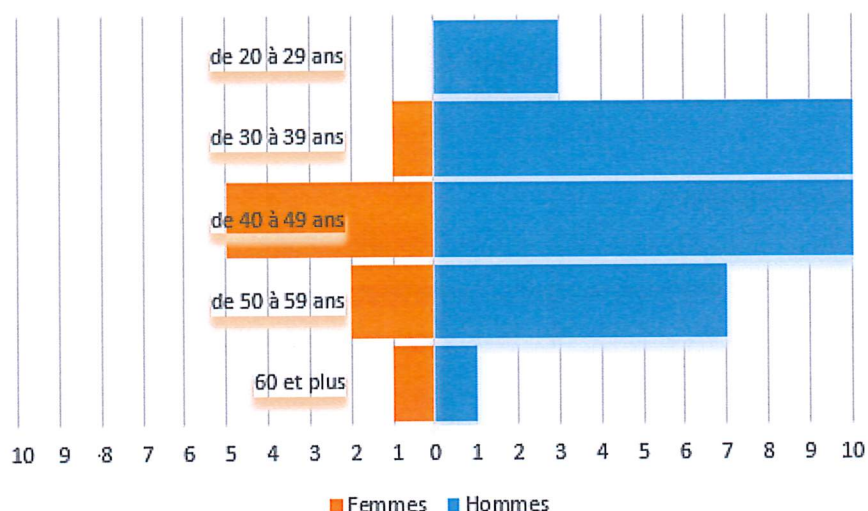
De plus, le personnel communal, qui assure une partie de la gestion du budget du port, impacte le budget du port Saint-Pierre au travers d'une refacturation qui représentait 490 K€ en 2021.

La masse salariale totale représentait en 2021, 35% des dépenses réelles d'exploitation alors qu'elle représentait 38% en 2020.

- Le personnel permanent

Au 31 décembre 2021, le personnel permanent représentait 41,5 agents. Cet effectif tient compte d'un contrat à durée déterminée pour le remplacement d'un agent administratif en arrêt maladie longue période. Ce contrat devrait perdurer encore une partie de l'année 2022.

Les hommes représentent environ 80% du personnel et la tranche d'âge 40-49 ans est majoritaire.



41% d'agents relèvent de la fonction publique territoriale et 59% sont des contrats de droit privé ou public.

Effectifs au 31/12	2018	2019	2020	2021
FPT	23	21	20	17
CDD + CDI	17,5	19,5	22,5	24,5
Total	40,5	40,5	42,5	41,5
Masse salariale	1 954 872	1 950 633	1 997 804	2 009 430

Les agents de catégorie C et assimilés représentent 88% des effectifs, ceux de catégorie B, 7%, et ceux de catégorie A, 5%.

Catégorie	Sexe		Total	%
	F	H		
A	1	1	2	5%
B	1	2	3	7%
C	7	29,5	36,5	88%
Total	9	32,5	41,5	100%

Enfin, 3 agents ont opté pour un temps partiel ce qui représente 7% de l'effectif.

S'agissant du temps de travail, la durée hebdomadaire de base est fixée à 35 heures principalement réparties sur 5 jours pour le personnel administratif.

Les horaires du personnel non administratif sont établis de manière à s'adapter à la saisonnalité de l'activité et aux nécessités de continuité de service public. Ainsi, une présence en capitainerie est assurée

7/7J à l'année. Les services techniques, les zones d'activités et d'avitaillement assurent ce même niveau de service en saison.

Le passage aux 37 heures à compter du 1er janvier 2022 ne génère aucune modification budgétaire et permettra d'améliorer la continuité du service public.

- Le personnel saisonnier

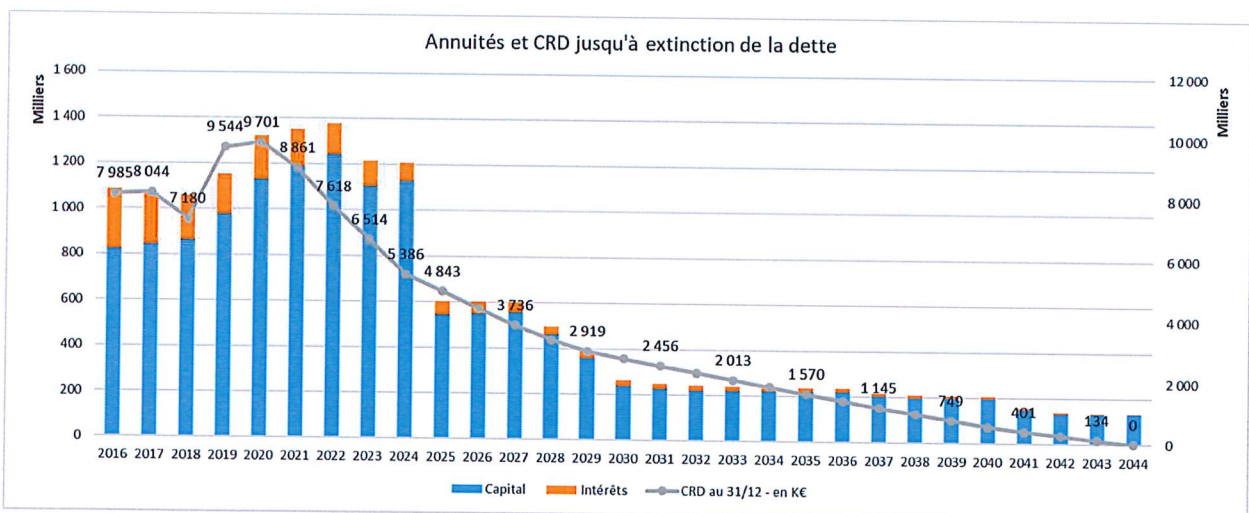
Durant la saison estivale, le service des ports complète son effectif d'agents saisonniers répartis entre les capitaineries, les services techniques et les zones d'activités. La moyenne est habituellement de 66 mois d'emplois saisonniers. En 2020, c'est un total de 57 mois qui a été affecté à l'accroissement d'activité saisonnière.

Pour 2022, la stratégie proposée est d'intégrer dans les effectifs un agent portuaire polyvalent supplémentaire et de développer la polyvalence au sein des équipes en places afin de permettre une perméabilité entre les services existants et satisfaire la charge de travail selon les pics de saisons. Cet ajustement, corrélé avec une réorganisation des saisonniers permettra en 2022 de baisser le quota à 41 mois d'emplois saisonniers sans baisse de la qualité du service proposé.

1.4 Une dette maîtrisée

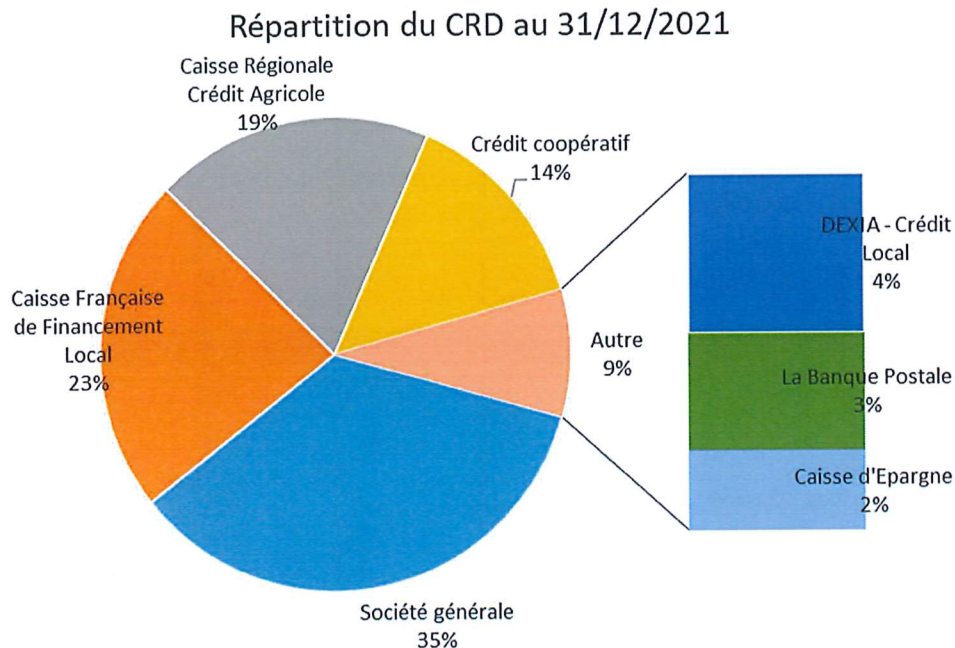
Au 31 décembre 2021 le capital restant dû s'élevait à 8,9 M€ compte tenu du dernier emprunt souscrit de 350 K€ (La Banque Postale – 15 ans au taux fixe de 0,67%) pour le financement du nouvel élévateur à bateaux et de la station carburants sur pontons flottants.

A titre indicatif, le graphe ci-dessous indique le niveau des annuités et du CRD jusqu'à extinction de la dette. Cette tendance est modifiée chaque année en fonction des emprunts réellement contractés.



Ce graphique montre une chute importante de l'annuité en 2025 correspondant à trois fins de contrats. Entre 2027 et 2029, ce sont cinq autres contrats qui arriveront à échéance. Cette situation pourra offrir au port des possibilités de recours à l'emprunt pour le financement de son programme d'équipement.

Le capital restant dû se répartit entre six partenaires financiers et son taux moyen est de 1,66%.



Sur les 15 contrats de prêt qui sont affectés au port Saint-Pierre, 12 sont à taux fixe (soit 89% du CRD), ce qui limite l'impact sur les charges financières en cas d'évolution défavorable des taux.

La charte de bonne conduite classe les emprunts selon les risques qu'ils font porter sur les collectivités locales. Ainsi, 92 % de la dette sont classifiés A1 « risque faible » (taux fixe et variable simple ; indices zone euro). Les 8% restant sont classifiés C1 (option d'échange ; indices zone euro).

2. Les orientations budgétaires

La crise sanitaire est venue perturber les budgets depuis 2020. Une série d'exonérations a permis en 2020 d'accompagner au mieux nos professionnels dans la continuité des actions menées par l'Etat : exonération totale des droits de terrasses, l'équivalent d'un trimestre pour les locaux du Centre Commercial du Nautisme. Au total, l'impact financier a été d'environ 1 M€. En 2021, les exonérations se sont limitées à 6 mois sur les droits de terrasses soit un impact de 140 K€.

Le budget 2022 a été construit sur une activité normale :

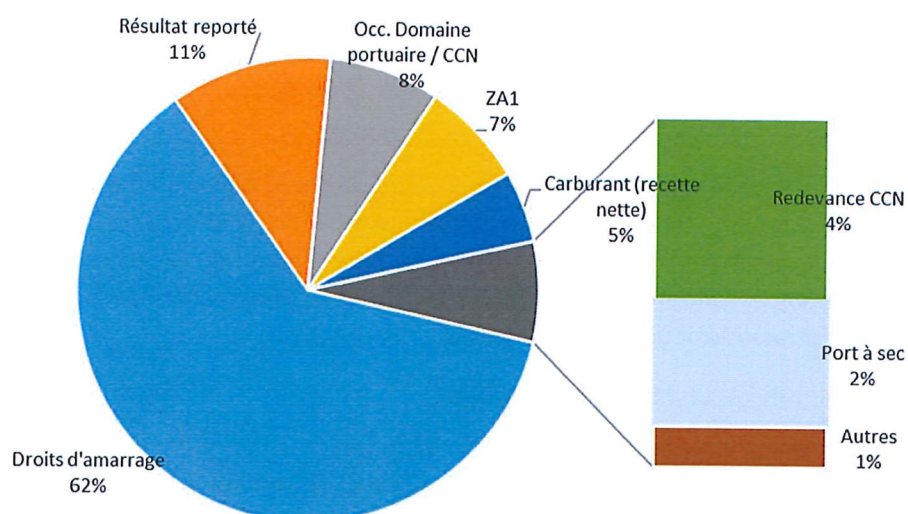
- En recettes : Stabilité des tarifs sans aucune exonération
- En dépenses : Hausse des prix de l'énergie et de certaines fournitures et démarrage de l'opération de dragage du bassin n°3.

Dans ces conditions, les recettes d'exploitation sont estimées à 10,6 M€ et les dépenses à 10,2 M€ comme le montre la synthèse par chapitre ci-dessous.

Chapitres	Crédits 2021 = BP + DM	CA provisoire 2021	Projection 2022	V°BP 2022/ Crédits 2021	V° BP 2022/CA 2021
Résultat reporté	227	227	958	322%	322%
Atténuations de charges	108	102	12	-89%	-88%
Produit des services, du domaine & ventes	8 537	8 730	9 125	7%	5%
Autres produits de gestion courante	420	415	415	-1%	0%
Produits exceptionnels	46	28	0	-100%	-100%
Reprises sur provisions	300	305	16	-95%	
Opérations d'ordre	18	18	25	40%	42%
Total des recettes - en K€	9 655	9 825	10 552	9%	7%
Charges à caractère général	4 180	4 028	4 777	14%	19%
Charges de personnel	2 554	2 522	2 586	1%	3%
Atténuation de produits		0	7		
Autres charges de gestion courante	41	40	20	-51%	-50%
Charges financières	156	154	136	-12%	-11%
Charges exceptionnelles	77	75	160	108%	113%
Provisions	373	373	385	3%	3%
Impôts sur les bénéfices	75	74	307	309%	316%
Opérations d'ordre	1 681	1 647	1 788	6%	9%
Total des dépenses - en K€	9 136	8 914	10 166	11%	14%
Virement à la section d'investissement	519		386		

2.1 Des recettes en augmentation

Nos recettes pour la section d'exploitation sont prévues à hauteur de 10,6 M€ qui se ventilent ainsi :



- Résultat reporté

L'excellent résultat reporté de 958 K€ s'explique surtout par l'absence d'affectation de résultat à la section d'investissement (solde de clôture positif).

- La vente de carburant

Les recettes 2021 ont enregistrées leur meilleur niveau avec 2,2 M€ du fait de la mise en fonction durant la saison estivale de la station carburant sur pontons flottants.

La prévision pour 2022 tient compte non seulement du fonctionnement des deux stations mais aussi de l'augmentation du prix des carburants. Ainsi, la prévision sera de 2,5 M€ en recettes pour 2,1 M€ d'achat.

	2017	2018	2019	2020	2021	Projection 2022
Vente carburant	1 681 249	2 145 693	2 108 721	1 777 865	2 159 228	2 520 250
Evolution	2,44%	27,62%	-1,72%	-15,69%	21,45%	16,72%

- Les produits de services

Parmi ces produits, figurent les redevances d'amarrage qui représentent la majorité des recettes. Elles sont complétées notamment par les prestations des zones d'activités et la cale de mise à l'eau.

L'estimation du produit pour 2022 représente une somme de 6 M€.

	2017	2018	2019	2020	2021	Projection 2022	V° 2022/2021
Abonnés	2 526 362	2 500 589	2 482 472	2 338 518	2 440 954	2 435 000	0%
Passagers	2 484 235	2 553 211	2 641 331	2 544 484	2 767 504	2 700 000	-2%
ZA	624 838	608 716	592 256	523 587	613 978	610 000	-1%
Port à sec	198 864	203 736	211 126	202 872	215 230	215 000	0%
Cale de mise à l'eau	40 592	40 239	32 094	34 730	45 875	40 000	-13%
TOTAL	5 874 891	5 906 491	5 959 279	5 644 191	6 083 541	6 000 000	
Evolution	2,21%	0,54%	0,89%	-5,29%	7,78%	-1,37%	

Les prévisions de recettes afférentes à l'occupation du domaine portuaire seront en augmentation puisqu'il n'y aura cette année aucune exonération des droits de terrasses.

	2017	2018	2019	2020	2021	Projection 2022	V° 2022/2021
Terrasses, étalages, marchés	386 872	384 967	373 110	87 137	238 642	377 000	58%
Parking SB20	0	0	0	9 880	7 280	7 280	0%
TOTAL	386 872	384 967	373 110	97 017	245 922	384 280	
Evolution	1,92%	-0,49%	-3,08%	-74,00%	153,48%	56,26%	

La refacturation des frais, que ce soit aux ports annexes ou au Centre Commercial du Nautisme, représente une somme de 114 K€.

- Les dépendances du domaine portuaire

Près des trois quarts de ces recettes proviennent des redevances d'occupation du Centre Commercial du Nautisme avec un produit de 291 K€. Cette estimation tient compte de la révision du tarif décidée par délibération n° 8 du 19 novembre 2021.

	2017	2018	2019	2020	2021	Projection 2022	V° 2022/2021
CCN	278 125	281 584	216 595	224 420	305 230	290 700	-5%
SOMAT, TLV, SNSM)	55 312	56 418	57 838	44 426	58 973	58 966	0%
Parking	39 099	43 347	39 878	37 723	50 731	47 000	-7%
TOTAL	372 536	381 349	314 311	306 569	414 934	396 666	
Evolution	14,19%	2,37%	-17,58%	-2,46%	35,35%	-4,40%	

- Les autres produits

Il s'agit principalement de reprises de provisions sur créances douteuses devenues sans objet pour 16 K€.

2.2 Des dépenses d'exploitation ajustées

La qualité d'accueil et du service doivent être maintenue à un haut niveau d'exigence ce qui nous contraints à poursuivre nos efforts en matière de gestion : optimisation des coûts des prestations, modification d'organisations, maîtrise de la masse salariale.

- Charges de la zone carburant

La prévision d'achat de carburant est estimée à partir des volumes vendus en 2021 au prix du marché actuel. C'est donc une somme de 2,1 M€ qui sera proposée au BP 2022.

- Les autres charges générales

Ces charges représentent 32% des dépenses réelles d'exploitation avec une enveloppe de 2,7 M€ contre 2,2 M€ mandatés en 2021. Cette augmentation s'explique par l'inscription de la première tranche des travaux de dragage du bassin n°3 estimée à 400 K€. Cette opération, évaluée à 1 M€, fera l'objet d'une ouverture d'une autorisation d'engagement sur 2 exercices comptable (AE/CP).

Parmi ces charges figurent notamment toutes les dépenses d'entretien des quais, plans d'eau, bâtiments, véhicules et matériels, les charges fiscales (hors impôt sur les bénéfices).

- Les charges de personnel

La gestion des ressources humaines continue de s'exercer dans un cadre budgétaire rigoureux. La masse salariale est estimée à 2,1 M€. Celle-ci tient compte des réalisations constatées en 2021 de 2 M€ ainsi que :

- La prise en compte en année pleine des derniers recrutements
- Le recrutement d'un agent affecté au grutage à la zone d'activité et, durant la saison estivale, à la surveillance des plans d'eau (Bosco)
- Diminution du nombre de saisonniers
- L'application du GVT (Glissement Vieillesse Technicité) pour les agents de la fonction publique territoriale

Ce chapitre enregistre aussi la refacturation du budget principal dont la prévision est de 485 K€ contre une inscription de 513 K€ au budget 2021.

Le contexte de crise sanitaire et la multiplication des initiatives rendent aléatoire toute anticipation sur les éventuelles mesures qui pourraient être prises en faveur notamment du pouvoir d'achat.

- Les charges financières

Grâce à un recours limité à l'emprunt ces dernières années, les intérêts de la dette représente moins de 2 % des dépenses réelles d'exploitation avec 136 K€.

- Les autres charges

Les autres charges rassemblent des charges habituelles comme le passage de titres en pertes sur créances irrécouvrables (20 K€), la subvention attribuée à la SNSM (18 K€), des remboursements ou régularisations diverses (12 K€) mais aussi la poursuite du provisionnement de certaines lourdes charges, à savoir :

- 69 K€ pour les créances douteuses
- 93 K€ pour le risque contentieux indemnitaire – délibération n° 1 du 28/05/2021
- 223 K€ pour le rehaussement de plusieurs quais - délibération n° 25 du 02/04/2021

De plus, la somme de 136 K€ a été portée au budget, afin de restituer aux commerçants du Centre Commercial du Nautisme les sommes surfacturées au titre des loyers entre 2016 et 2021, conformément à la délibération n° 8 du 19 novembre 2021

Enfin, au regard du bénéfice dégagé à l'issue de l'exercice 2021, l'inscription au titre de l'impôt sera de 307 K€ contre 72 K€ payés en 2021, puisque calculé sur l'année COVID de 2020.

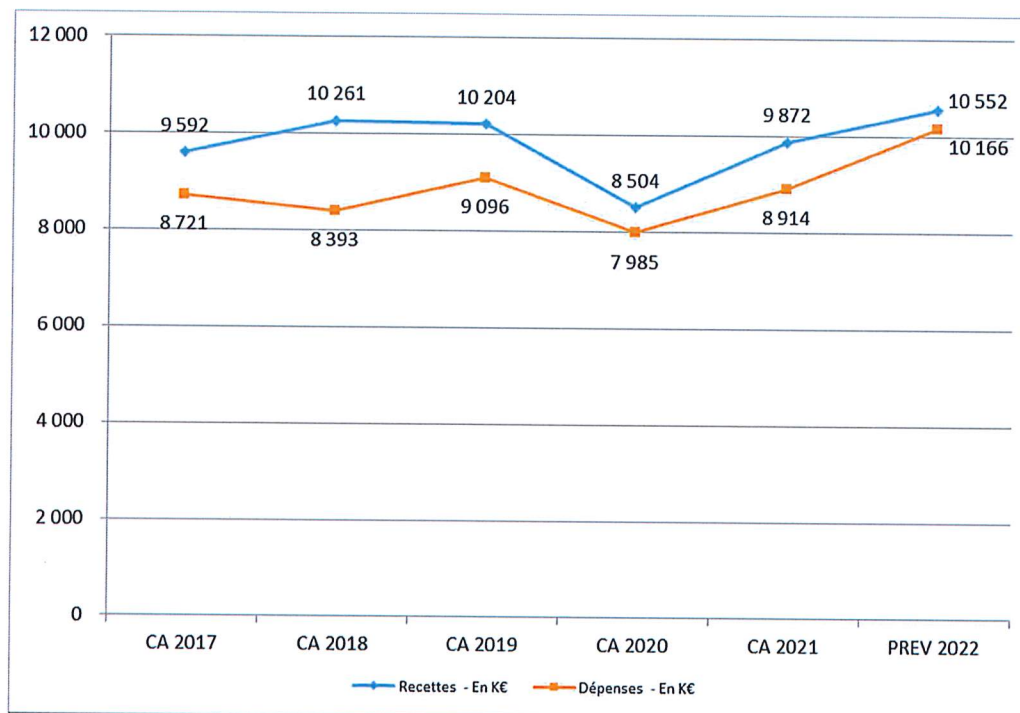
Depuis 2017, cette charge évolue de la manière suivante :

2017	2018	2019	2020	2021	2022
104 685	235 487	419 476	189 158	-12 026	307 000

Le montant réel ne sera connu qu'après l'élaboration de la liasse fiscale par l'expert-comptable.

2.3 Autofinancement

L'évolution des charges et des produits se présente synthétiquement de la manière suivante :



Le virement de la section d'exploitation vers la section d'investissement sera d'environ 386 K€ contre 519 K€ au budget 2021.

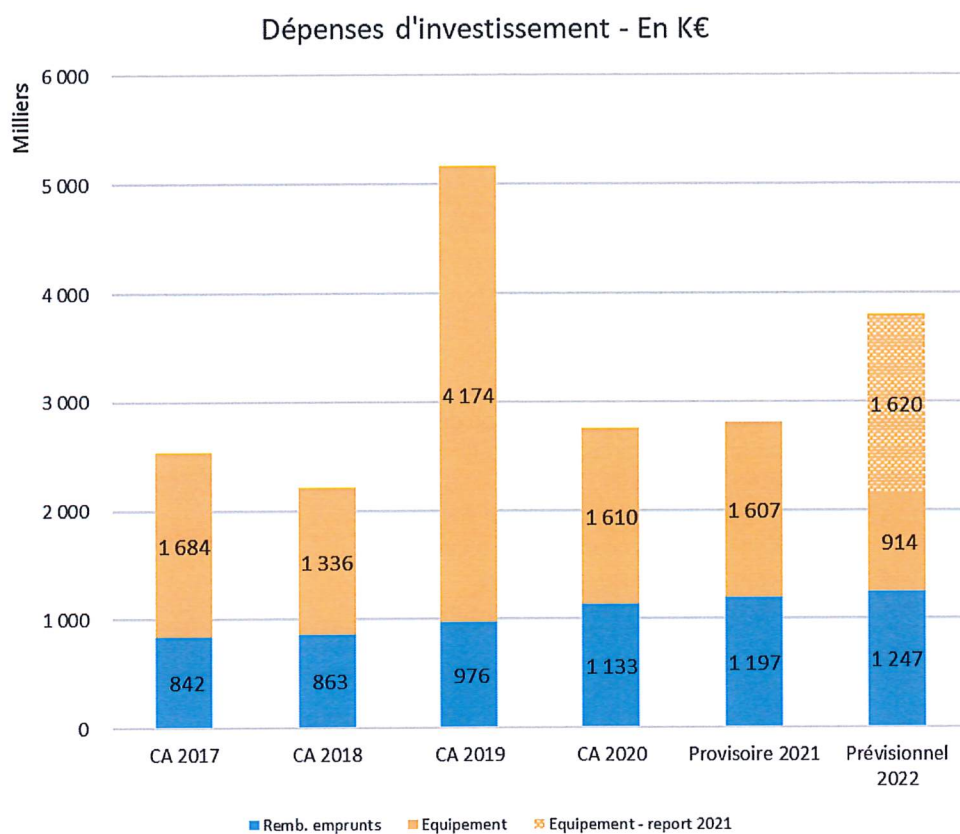
L'autofinancement, qui regroupe le virement à la section d'investissement et les dotations aux amortissements, se calcule à 2,2 M€ sensiblement identique au budget 2021.

2.4 Les projets d'équipement pour un meilleur accueil

En termes d'équipement, cette année sera consacrée principalement à :

- L'amélioration de l'accueil Portuaire : Modernisation des infrastructures : 406 K€
- L'amélioration de la sécurité portuaire : 27 K€
- L'amélioration du plan d'eau et de l'environnement : 420 K€
- La modernisation des services : 42 K€

Ainsi, en plus du remboursement de la dette à hauteur de 1,2 M€, c'est une enveloppe de 914 K€ qui sera portée au titre de l'équipement sur le Budget Primitif 2022. Cette somme sera complétée des reports de la gestion 2021 qui s'élèvent à 1,6 M€ dont 308 K€ concernent le solde de l'autorisation de programme du Centre Commercial du Nautisme.



Le tableau ci-après détaille l'ensemble des investissements proposés pour 2022. Aucun emprunt ne sera inscrit au titre de l'exercice 2022.

Thème	Equipement	Montant prévisionnel
Amélioration de l'accueil portuaire : modernisation des infrastructures		405 700
	Etude des fonctionnalités portuaires et déplacement de la ZA	
	Etude d'éclairage	
	Changement du portail de la darse	
	Remorque hydraulique	
	Réhabilitation des bureaux d'accueil de la ZA	
	Réhabilitation des bureaux d'accueil du port à sec	
	Etude paysagère du quai d'accueil	
	AMO réhausse de quai de la jetée Est	
	Etude paysagère du quai d'honneur	
	Aménagement d'une file d'attente (TLV), suppression des pneux de protection et mise en place de défenses longitudinales, requalification des bollards	
	Acquisition de 2 bateaux de servitude	
	Mise en place d'arceaux d'accrochage vélos PH1 et PH3	
	Réalisation d'un arrêt minute devant la capitainerie principale	
	Sanitaires PH3 - Installation d'un chauffe-eau solaire	
	Sanitaires public PH1 - modernisation des toilettes publiques	
Amélioration de la sécurité portuaire		27 400
	Installation d'une caméra sur la station flottante carburant	
	Mise en place de protection cathodiques sur les infrastructures métalliques	
	Mise en place d'échelles de sécurité	
	Création d'une salle serveur informatique dédiée	
Amélioration du plan d'eau et de l'environnement		419 790
	Remplacement des mouillages selon schéma directeur	
	Acquisition de conteneurs et abris conteneurs	
	Installation de bornes eau/électricité	
	Réalisation d'un caniveaux autour de la mini-dechetterie	
Modernisation des services		42 306
	Acquisition d'outillage	
	Matériel informatique / communication	
	Remplacement des photocopieurs	
Autres		19 303
	TOTAL GENERAL	914 499

Annexes :

ETAT DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME

N° ou intitulé de l' AP	Montant des AP			Montant des CP				
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2021	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2021)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/2021) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2021 (2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice 2021 (1)	Restes à financer	Dont RAR AP/CP
Réhabilitation du centre commercial du nautisme	3 586 424,47	335 300,00	3 921 724,47	3 323 706,07	598 018,40	290 172,75	307 845,65	262 718,40

TABLEAU DE SYNTHESE DU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2022

SECTION D'EXPLOITATION					
	Crédits 2021 :		Crédits 2021 :		
	BP + DM	Projet 2022	BP + DM	Projet 2022	
TOTAL DES DEPENSES	9 655 326	10 551 612	TOTAL DES RECETTES	9 655 326	10 551 612
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 180 299	4 776 917	002 - RESULTAT REPORTE	227 185	958 466
012 - CHARGES DE PERSONNEL	2 553 720	2 586 101	013 - ATTENUATION DE CHARGES	108 477	12 000
014 - ATTENUATION DE PRODUITS		6 500	70 - PRODUIT DU DOMAINE ET DES SERVICES	8 536 772	9 125 145
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES	40 764	20 010	75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	419 585	415 058
66 - CHARGES FINANCIERES	155 589	136 380	77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	45 500	0
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	76 677	159 550	78 - REPRISE SUR PROVISIONS	300 000	15 943
68 - PROVISIONS	373 111	385 267			
69 - IMPOT SUR LES BENEFICES	75 000	307 000			
AUTOFINANCEMENT	2 200 166	2 173 887			
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	1 681 136	1 788 000	042 - OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	17 807	25 000
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	519 030	385 887			
SECTION D'INVESTISSEMENT					
TOTAL DES DEPENSES	5 187 535	3 875 656	TOTAL DES RECETTES	5 187 535	3 875 656
040 - OPERATIONS D'ORDRE SE SECTION A SECTION	17 807	25 000	AUTOFINANCEMENT	2 200 166	2 173 887
			042 - OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	1 681 136	1 788 000
			023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	519 030	385 887
001 - RESULTAT ANTERIEUR REPORTE			001 - RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	1 090 908	1 371 545
16 - REMBOURSEMENT EN CAPITAL	1 665 950	1 247 241	1064 - AFFECTATION DU RESULTAT		5 000
165 - CAUTIONS	6 000	6 000	1068 - AFFECTATION DU RESULTAT	291 731	0
EQUIPEMENT	1 760 640	914 550	16 - EMPRUNTS NOUVEAUX	352 744	0
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	59 000	73 250	165 - CAUTIONS	6 000	6 000
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 351 690	841 300	13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	82 821	0
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	349 950	0	27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3 916	3 916
RESTES A REALISER	1 607 999	1 620 201	23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	804 750	
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	129 139	62 664	RESTES A REALISER	225 361	252 644
			041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	129 139	62 664

